

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **6 juillet 2021**, à huis clos par vidéoconférence, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel, Michèle Murray et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Jean-François Pinard et Patrick Marineau, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Patrick Toupin, directeur général adjoint, Normand Dupont, directeur général adjoint, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 18 h 55, monsieur le maire ouvre et préside la séance.

PRÉSENTATION SOMMAIRE PAR LE MAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024.

**RÉSOLUTION...
2021-07-359**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Nicole Ruel que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-360**

**APPROBATION - PROGRAMME
DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

Il est proposé par madame Marie-Claude Collin et appuyé par madame Liza Poulin d'approuver le **Programme des immobilisations** pour les années **2022-2023-2024**, tel que soumis.

QU'un résumé du document explicatif du **Programme des immobilisations 2022-2023-2024** soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE POINT À L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION...
2021-07-361**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Michèle Murray et appuyé par monsieur Patrick Marineau que la séance soit levée à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Richard Perreault

MAIRE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **6 juillet 2021**, à huis clos par vidéoconférence, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel, Michèle Murray et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Jean-François Pinard et Patrick Marineau, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Patrick Toupin, directeur général adjoint, Normand Dupont, directeur général adjoint, et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 00, Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

MOT DU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION... ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **2021-07-362**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Nicole Ruel que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajout à l'ordre du jour :

19.1 Acceptation du projet – Dossier 7220-2021-001 – Construction d'infrastructures municipales – Rues de Bourget (phase 1) et de Bellevue – Quartier Chambéry;

Retraits à l'ordre du jour :

7.11 Second projet de règlement 1418-157 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage (remplacement des zones C-363 et C-387 par les zones H-363 et H-387 et création de la zone C-365);

10.3 Règlement 1423-35 modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (assujettissement des nouvelles zones H-363, H-387 et C-365);

17.2 Modification à la signalisation - 70e Avenue Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION... APPROBATION – PROCÈS-VERBAL **2021-07-363 DE LA SÉANCE ORDINAIRE** **DU 8 JUIN 2021**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Nicole Ruel que le procès-verbal de la séance ordinaire du **8 juin 2021** soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2021-07-364

RÈGLEMENT 1227-15

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1227-15 modifiant le règlement 1227 décrétant un Programme de rénovation et d'agrandissement résidentiel pour les propriétés construites depuis au moins vingt (20) ans dans certains secteurs de la Ville ainsi que de transformation d'une résidence unifamiliale isolée en habitation intergénérationnelle, régissant les conditions et les modalités d'application de ce programme et prévoyant un crédit de taxes foncières pour le soutenir.**

Monsieur Patrick Marineau dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1227-15 modifiant le règlement 1227 décrétant un Programme de rénovation et d'agrandissement résidentiel pour les propriétés construites depuis au moins vingt (20) ans dans certains secteurs de la Ville ainsi que de transformation d'une résidence unifamiliale isolée en habitation intergénérationnelle, régissant les conditions et les modalités d'application de ce programme et prévoyant un crédit de taxes foncières pour le soutenir.**

AVIS DE MOTION...
2021-07-365

RÈGLEMENT 1418-160

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-160 modifiant le Règlement 1418 de zonage** de façon à **CRÉER** la zone C-346 à même une partie de la zone C-352 et d'y **PERMETTRE** les usages commerciaux et multifamiliaux.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

AVIS DE MOTION...
2021-07-366

RÈGLEMENT 1418-161

Monsieur Patrick Marineau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-161 modifiant le Règlement 1418 de zonage** de façon à **AGRANDIR** la zone H-193 à même une partie de la zone H-108.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **les zones concernées**.

AVIS DE MOTION...
2021-07-367

RÈGLEMENT 1423-38

Monsieur Jean-François Pinard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1423-38 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** dont l'objet est d'**ASSUJETTIR** la zone C-346 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats pour un projet dont les plans, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront assujettis au processus d'approbation.

AVIS DE MOTION...
2021-07-368

RÈGLEMENT 1607-1

Madame Michèle Murray donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1607-1 modifiant le Règlement 1607 décrétant l'exécution de travaux de construction de nouvelles infrastructures municipales, d'élargissement de la chaussée, de déplacement du réseau d'éclairage, d'aménagement d'une piste cyclable et de construction de feux de circulation – sortie 24 de l'autoroute 640, et un emprunt de 5 900 000 \$ à ces fins, afin de modifier la nature des travaux et d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 10 500 000 \$.**

Madame Michèle Murray dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1607-1 modifiant le Règlement 1607 décrétant l'exécution de travaux de construction de nouvelles infrastructures municipales, d'élargissement de la chaussée, de déplacement du réseau d'éclairage, d'aménagement d'une piste cyclable et de construction de feux de circulation – sortie 24 de l'autoroute 640, et un emprunt de 5 900 000 \$ à ces fins, afin de modifier la nature des travaux et d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 10 500 000 \$.**

AVIS DE MOTION...
2021-07-369

RÈGLEMENT 1632

Madame Liza Poulin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1632 décrétant l'exécution de travaux préventifs de stabilisation du Ruisseau 6200, phase 2, et un emprunt de 13 150 000 \$ à cette fin.**

Madame Liza Poulin dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de règlement 1632 décrétant l'exécution de travaux préventifs de stabilisation du Ruisseau 6200, phase 2, et un emprunt de 13 150 000 \$ à cette fin.**

AVIS DE MOTION...
2021-07-370

RÈGLEMENT 1636

Madame Liza Poulin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville.**

Madame Liza Poulin dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1636 concernant le régime complémentaire de retraite des employés policiers et cadres de la Ville de Blainville.**

AVIS DE MOTION...
2021-07-371

RÈGLEMENT 1637

Madame Liza Poulin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville.**

Madame Liza Poulin dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le **Projet de Règlement 1637 concernant le régime complémentaire de retraite des employés cols bleus et cols blancs de la Ville de Blainville.**

RÉSOLUTION...
2021-07-372

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 15 JUIN 2021

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **15 juin 2021** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-373

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00113
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(HAUTEUR ET NOMBRE D'ÉTAGES)
24, RUE DES ŒILLETS
LOT 1 907 204

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-06-06.1** du 15 juin 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **1 907 204** du Cadastre du Québec (24, rue des Œillets), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE**:

- **Pour le bâtiment principal existant, une hauteur maximale de 11,2 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-200, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une hauteur maximale de 11 mètres est prescrite;
- **Pour l'agrandissement du bâtiment principal, l'ajout d'un troisième étage à même la structure existante**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-200, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, un maximum de 2 étages est prescrit;

et ce, à la condition suivante : Advenant l'aménagement d'une terrasse sur le toit, un mur écran opaque d'une hauteur de 2 mètres devra être installé du côté droit du toit, afin d'assurer l'intimité des voisins.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Des questions ont été posées par des citoyens de la Ville de Sainte-Thérèse et ont été répondues par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-374

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00116
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION
UNIFAMILIALE ISOLÉE
(MARGE AVANT SECONDAIRE)
998, BOULEVARD JACQUES-SAINT-ANDRÉ
LOT 1 907 456

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-06-06.2** du 15 juin 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **1 907 456** du Cadastre du Québec (998, boulevard Jacques-Saint-André), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'agrandissement du bâtiment principal, une marge avant secondaire de 3,6 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-200, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-375

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2021-00128
NOUVELLE HABITATION
UNIFAMILIALE ISOLÉE
(GARAGE EN SOUS-SOL)
197, RUE DU BLAINVILLIER
LOT 5 788 599

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **21-06-06.3** du 15 juin 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par monsieur Patrick Marineau qu'il soit accordé au lot **5 788 599** du Cadastre du Québec (197, rue du Blainvillier), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un garage en sous-sol**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-406, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, les garages en sous-sol sont permis uniquement pour une habitation multifamiliale ou collective.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

QUESTIONS, COMMENTAIRES FORMULÉS PAR ÉCRIT PAR LE PUBLIC SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-376

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE 2021-00111, 2021-00104, 2021-00105, 2021-00123,
2021-00124, 2021-00125, 2021-00121, 2021-00114, 2021-00115, 2021-
00118 et 2021-00119

ATTENDU les recommandations du 15 juin 2021 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2021-00111

1499, boulevard Michèle-Bohec
Nouvelle construction – Bâtiment commercial
Recommandation **C.C.U. 21-06-05.1** et plans (**Annexe A**)

PIIA – 2021-00104

139, boulevard de Chambéry
Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 21-06-05.2** et plans (**Annexe B**)

PIIA – 2021-00105	141, boulevard de Chambéry Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-06-05.3 et plans (Annexe C)
PIIA – 2021-00123	117, boulevard de Chambéry Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-06-05.4 et plans (Annexe D)
PIIA – 2021-00124	119, boulevard de Chambéry Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-06-05.5 et plans (Annexe E)
PIIA – 2021-00125	121, boulevard de Chambéry Nouvelle construction - Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-06-05.6 et plans (Annexe F)
PIIA – 2021-00121	16, 63^e Avenue Ouest Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 21-06-05.7 et plans (Annexe G)
PIIA – 2021-00114	757, boulevard du Curé-Labelle École de conduite 2000 Enseignes détachées Recommandation C.C.U. 21-06-05.8 et plans (Annexe H)
PIIA – 2021-00115	841, boulevard du Curé-Labelle Vet et nous hôpital vétérinaire Enseigne détachée Recommandation C.C.U. 21-06-05.9 et plans (Annexe I)
PIIA – 2021-00118	1190, boulevard Michèle-Bohec Les Entrepôts Frigorifiques No-Bo Enseignes détachée et murale Recommandation C.C.U. 21-06-05.10 et plans (Annexe J)
PIIA – 2021-00119	1407, boulevard Michèle-Bohec Souvlaki Bar Enseigne murale Recommandation C.C.U. 21-06-05.11 et plans (Annexe K)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par madame Liza Poulin d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2021-00111, 2021-00104, 2021-00105, 2021-00123, 2021-00124, 2021-00125, 2021-00121, 2021-00114, 2021-00115, 2021-00118 et 2021-00119** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à K »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-377

APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-160 P1

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par madame Nicole Ruel que le *Premier projet de règlement 1418-160 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-378

**APPROBATION – PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-161 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par madame Marie-Claude Collin que le *Premier projet de règlement 1418-161 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-379

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1423-38**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par madame Nicole Ruel que le *Projet de règlement 1423-38 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce projet soit soumis à une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncé dans un avis public, conformément à ce qui est prescrit à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-380

**PROJET INTÉGRÉ
DEMANDE PI – 2021-00122
CONSTRUCTION DE TROIS BÂTIMENTS
MULTIFAMILIAUX ISOLÉS
117, 119 ET 121, BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

CONSIDÉRANT QUE le projet intégré proposé, visant à permettre l'aménagement du site, ainsi que l'implantation de trois bâtiments multifamiliaux isolés, correspond aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT la recommandation **21-06-04.1** du 15 juin 2021 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin d'approuver les plans et les documents soumis dans le cadre de la demande **PI - 2021-00122** pour le projet intégré, sujet aux conditions formulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans et documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-381

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-156 P2

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-156 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par madame Nicole Ruel que le *Second projet de règlement 1418-156 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-382

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-158 P2

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-158 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que le *Second projet de règlement 1418-158 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-383

APPROBATION – SECOND PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-162 P2

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-162 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le *Second projet de règlement 1418-162 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-384

DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 15 JUIN 2021

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du **16 mai au 15 juin 2021** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-385

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
ANALYSTE EN URBANISME ET
INSPECTEUR AU SERVICE DE L'URBANISME
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par madame Liza Poulin de confirmer l'embauche de **Monsieur Daniel Chérubin** au poste permanent d'analyste en urbanisme et inspecteur au Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-386

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONCIERGE AU SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **Monsieur Vincent Lamarche** au poste permanent de « *concierge* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 5 juillet 2021, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-387

NOMINATION DE POLICIERS AUXILIAIRES

ATTENDU QUE la permanence de deux (2) policiers temporaires est recommandée;

ATTENDU les dispositions de la Convention collective des policiers et policières de Blainville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par madame Michèle Murray de nommer les deux policiers temporaires suivants à titre de *policier auxiliaire permanent*, soit Kevin Fiset et Amélie Senneville, rétroactivement au 20 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-388

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-049
REMPACEMENT DE LA SOLUTION
D'ENREGISTREMENT ET DES CAMÉRAS
AU POSTE DE POLICE**

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par madame Michèle Murray d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **SOLIST SÉCURITÉ INC.** pour le remplacement de la solution d'enregistrement et de quarante (40) caméras du poste de police, ainsi que pour toutes les composantes requises pour l'installation et la configuration, incluant l'entretien et le support pour une période de trois (3) ans, au montant total de **76 668,55 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1616.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-389

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-065 P
ACQUISITION D'UN TRACTEUR ARTICULÉ
AVEC ÉQUIPEMENTS NEUFS**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **J. RENÉ LAFOND INC.** au montant de **153 272,70 \$ taxes incluses** pour l'acquisition d'un tracteur articulé de marque Wacker Neuson, modèle WL32, année 2021, avec équipements neufs, ainsi que l'option de rachat du tracteur articulé de marque Kubota, modèle Narrow M8540, année 2011, avec équipements au montant de **14 946,75 \$ taxes incluses**, pour une dépense totale de **138 325,95 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-390

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SG2021-011 P
TRAVAUX DE PAVAGE – COUCHE D'USURE
BOULEVARD DE CHAMBÉRY**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **LEGD INC.** pour les travaux de pavage de la couche d'usure sur une partie du boulevard de Chambéry, au montant de **269 942,44 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1628, le tout conditionnel à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-391

APPROBATION – RÈGLEMENT 1418-159

ATTENDU QU'en date du 11 mai 2021, le conseil municipal adoptait le *Premier projet de règlement 1418-159 P1*;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Premier projet de règlement 1418-159 P1*;

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Second projet de règlement 1418-159 P2*;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du *Second projet de règlement 1418-159 P2*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que le *Règlement 1418-159 modifiant le Règlement 1418 de zonage* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-392

APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-34

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Projet de règlement 1423-34*;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Projet de règlement 1423-34*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par madame Nicole Ruel que le *Règlement 1423-34 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-393

APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-36

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Projet de règlement 1423-36*;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Projet de règlement 1423-36*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que le *Règlement 1423-36 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-394**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1423-37

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le conseil municipal adoptait le *Projet de règlement 1423-37*;

ATTENDU QU'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours a été tenue sur le *Projet de règlement 1423-37*;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Patrick Marineau que le *Règlement 1423-37 modifiant le Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* soit approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-395**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1622-1

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le *Projet de Règlement 1622-1* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin d'approuver le *Règlement 1622-1 modifiant le règlement 1622 décrétant des travaux de mise aux normes et d'amélioration de divers bâtiments municipaux, et un emprunt de 950 000 \$ à ces fins, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 1 190 000 \$.*

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-396**

APPROBATION – RÈGLEMENT 1634

ATTENDU QU'en date du 8 juin 2021, le *Projet de Règlement 1634* a été présenté conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par madame Michèle Murray :

D'APPROUVER le *Règlement 1634 autorisant l'exécution de travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier le long du Ruisseau 6200, et un emprunt de 225 000 \$ à cette fin.*

DE DÉCRÉTER que toute personne habile à voter sur ledit règlement pourra demander la tenue d'un scrutin référendaire en transmettant une demande par écrit dans les quinze (15) jours de l'avis public à cet effet, le tout conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-397

**NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE
POUR LA PÉRIODE DU 7 JUILLET À LA FIN
DU MANDAT SUIVANT L'ÉLECTION DU
7 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par monsieur Stéphane Dufour que *M^{me} Liza Poulin* soit nommée mairesse suppléante pour la période du *7 juillet 2021 jusqu'à la fin de son mandat, suivant l'élection du 7 novembre 2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-398

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même le poste budgétaire *02.110.00.693*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-399

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
LÉTOURNEAU THERRIEN, AVOCATS
PROCUREUR COMPLÉMENTAIRE À LA COUR MUNICIPALE**

ATTENDU QUE le nombre de séances de cour municipale ne cesse d'augmenter depuis quelques années, faisant en sorte que la procureur de la Cour municipale ne peut plus suffire à la tâche d'une façon adéquate;

ATTENDU QUE la nomination d'un procureur externe, qui pourrait prendre à sa charge un certain nombre de séances à être déterminé par la division de la Cour municipale des Services juridiques, est recommandée;

ATTENDU la proposition de Me Martine Létourneau, avocate, datée du 3 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Serge Paquette et appuyé par madame Michèle Murray de nommer Me Martine Létourneau, avocate, à titre de *procureur complémentaire à la Cour municipale de Blainville*, aux conditions prévues à son offre de services datée du 3 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-400**

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT
9399-6825 QUÉBEC INC.
PARTIE DU LOT 6 357 328
RUE JEAN-GUYON**

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par madame Marie-Claude Collin que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **9399-6825 QUÉBEC INC.**, et autorise ainsi la vente d'une partie du lot **6 357 328** du Cadastre du Québec, située sur la rue Jean-Guyon, d'une superficie approximative de 4 058,4 mètres carrés, au prix de **546 058 \$ plus les taxes applicables**, et selon les termes et conditions de l'offre d'achat signée par l'Acheteur en date du 25 juin 2021, laquelle offre est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-401**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
MAINLEVÉE TOTALE
LOT 2 655 966
950, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC
GROUPE PHARMACEUTIQUE BOIVIN INC.**

Il est proposé par monsieur Jean-François Pinard et appuyé par monsieur Patrick Marineau que la Ville accorde une mainlevée totale et consente à la radiation de tous les droits hypothécaires, droit de résolution et droit de premier refus créés en faveur de la Ville aux termes de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **10 743 856**.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-402**

**ENTENTE AVEC LA VILLE DE MIRABEL
CESSION DE DROITS SUR UNE PARTIE
DES LOTS 2 274 573, 2 273 236 ET 5 098 475
PISTE CYCLABLE – BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard du Curé-Labelle, la Ville de Mirabel a négocié l'acquisition d'une partie des lots 2 274 573 et 2 273 236 et l'octroi d'une servitude sur une partie du lot 5 098 475 (anciennement le lot 4 303 704) du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces lots, étant situés sur le territoire de la Ville de Blainville, il a été convenu entre les municipalités que la Ville de Mirabel céderait ses droits à la Ville de Blainville et assumerait tous les frais qui en découlent;

ATTENDU la résolution 425-05-2021 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Mirabel à sa séance ordinaire du 25 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie-Claude Collin et appuyé par madame Nicole Ruel d'**AUTORISER** l'acquisition d'une partie des lots 2 274 573 et 2 273 236 et d'une servitude sur une partie du lot 5 098 475 (anciennement le lot 4 303 236) du Cadastre du Québec pour le maintien et l'entretien d'une piste cyclable implantée par la Ville de Mirabel sur le boulevard du Curé-Labelle, au nord du boulevard Céleron, à Blainville, et ce, aux frais de la Ville de Mirabel;

QUE le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents utiles ou nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-403**

**RÉMUNÉRATION DU
PERSONNEL ÉLECTORAL
ÉLECTION GÉNÉRALE DU
7 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Marie-Claude Collin et appuyé par madame Nicole Ruel de fixer la rémunération payable au personnel électoral pour l'élection municipale du **7 novembre 2021** tel que détaillé à l'**Annexe** jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-404**

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **juin 2021** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au **Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-405**

**ANNULATION DES SOLDES
DES RÈGLEMENTS NON CONTRACTÉS
POUR UN MONTANT DE 13 495 668 \$**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé, selon ce qui y était prévu, l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'**Annexe** jointe à la présente résolution;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par *le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du *Ministère*;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau que la Ville de Blainville modifie les règlements identifiés à l'**Annexe** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la façon suivante :

- **PAR LE REMPLACEMENT** des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « *nouveau montant de la dépense* » et « *nouveau montant de l'emprunt* » de l'**Annexe**;
- **PAR L'AJOUT** d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « *Fonds général* » de l'**Annexe**;
- **PAR LA MODIFICATION de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'Annexe.**

QUE la Ville de Blainville informe le **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)** que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'**Annexe** ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, les cas échéants, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « *Promoteurs* » et « *Paiements comptants* » de l'**Annexe**.

QUE la Ville de Blainville demande au **Ministère** d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'**Annexe**.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au **ministre des Affaires municipales et de l'Habitation**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-406

**APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES
SUR CERTAINS RÈGLEMENTS
D'EMPRUNTS APPROUVÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

ATTENDU le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 14 118 000 \$ en date du 16 juillet 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** aux règlements d'emprunt d'origine suivants, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1522	10 334,16 \$
1527	20 576,24 \$
1530	97 582,92 \$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-407

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE
14 118 000 \$ DATÉES DU 16 JUILLET 2021
ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux *Règlements d'emprunt 1274, 1276, 1285, 1297, 1308, 1309, 1311, 1312, 1407, 1408, 1411, 1414, 1427, 1434, 1437, 1439, 1474, 1497, 1502, 1508, 1517, 1521, 1522, 1527, 1530, 1565, 1581, 1587, 1604, 1611, 1614, 1616 et 1625*, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du **16 juillet 2021**, au montant de **14 118 000 \$**;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Blainville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

BMO NESBITT BURNS INC.

1 218 000 \$	0,50000 %	2022
1 235 000 \$	0,75000 %	2023
1 252 000 \$	1,00000 %	2024
1 270 000 \$	1,10000 %	2025
5 505 000 \$	1,30000 %	2026
3 638 000 \$	2,10000 %	2031

Prix : 98,81000

Coût réel : 1,84506 %

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 218 000 \$	0,50000 %	2022
1 235 000 \$	0,70000 %	2023
1 252 000 \$	0,95000 %	2024
1 270 000 \$	1,20000 %	2025
5 505 000 \$	1,35000 %	2026
3 638 000 \$	2,10000 %	2031

Prix : 98,90000

Coût réel : 1,84819 %

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 218 000 \$	0,55000 %	2022
1 235 000 \$	0,70000 %	2023
1 252 000 \$	0,90000 %	2024
1 270 000 \$	1,15000 %	2025
5 505 000 \$	1,30000 %	2026
3 638 000 \$	2,10000 %	2031

Prix : 98,73000

Coût réel : 1,85838 %

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 218 000 \$	0,55000 %	2022
1 235 000 \$	0,70000 %	2023
1 252 000 \$	0,95000 %	2024
1 270 000 \$	1,20000 %	2025
5 505 000 \$	1,45000 %	2026
3 638 000 \$	2,15000 %	2031

Prix : 98,99028

Coût réel : 1,89105 %

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

1 218 000 \$	0,40000 %	2022
1 235 000 \$	0,65000 %	2023
1 252 000 \$	0,90000 %	2024
1 270 000 \$	1,15000 %	2025
5 505 000 \$	1,40000 %	2026
3 638 000 \$	2,10000 %	2031

Prix : 98,45000

Coût réel : 1,94665 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BMO NESBITT BURNS INC.** est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau :

QUE l'émission d'obligations au montant de **14 118 000 \$** de la Ville de Blainville soit adjugée à **BMO NESBITT BURNS INC.**

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater **Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)** pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE **CDS** agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et **CDS**.

QUE **CDS** procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* ».

QUE le maire et la directrice du Service des finances et trésorière ou en son absence la chef de division finances soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-408**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE
14 118 000 \$ DATÉES DU 16 JUILLET 2021
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **14 118 000 \$** qui sera réalisé le **16 juillet 2021**, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1274	80 600 \$
1276	51 600 \$
1285	138 600 \$
1297	143 800 \$
1308	161 100 \$
1309	257 800 \$
1311	67 700 \$
1312	264 500 \$
1407	252 500 \$
1408	229 300 \$
1411	580 500 \$
1414	223 500 \$
1427	197 400 \$
1434	310 900 \$
1437	478 900 \$
1439	1 101 300 \$
1474	106 000 \$
1497	476 500 \$
1502	357 400 \$
1508	83 400 \$
1517	53 700 \$
1521	53 100 \$
1522	235 700 \$
1527	568 500 \$
1530	1 093 700 \$
1565	420 000 \$
1581	540 000 \$
1587	740 000 \$
1604	350 000 \$
1611	1 000 000 \$
1614	1 500 000 \$
1616	1 000 000 \$
1625	1 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1407, 1411, 1414, 1427, 1437, 1439, 1474, 1497, 1502, 1508, 1517, 1522, 1530, 1565, 1581, 1587, 1604, 1611, 1614, 1616 et 1625, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Liza Poulin et appuyé par monsieur Patrick Marineau :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **16 juillet 2021**;
- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE
13845, BOUL. DE CURE-LABELLE
MIRABEL, QC
J7J 1A1

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 à 2031, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1407, 1411, 1414, 1427, 1437, 1439, 1474, 1497, 1502, 1508, 1517, 1522, 1530, 1565, 1581, 1587, 1604, 1611, 1614, 1616 et 1625 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1497, 1502, 1508, 1522, 1530, 1565, 1581, 1587, 1604, 1611, 1614 et 1625 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 16 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-409

VENTE À L'ENCAN
20 AOÛT 2021

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin d'autoriser la firme **JASMIN, PIRRO ET ASSOCIÉS, huissiers**, à procéder le **VENDREDI 20 AOÛT 2021**, à compter de **8 h 30** au Complexe municipal situé au 60, boulevard de la Seigneurie Est à Blainville, à une vente à l'encan de véhicules non réclamés conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, et de véhicules appartenant à la Ville qui ne sont plus nécessaires à ses activités, dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-410

AUTORISATION DE SIGNATURE
PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LA CORPORATION DES ROSEAUX
SUR LE LAC
ANNÉES 2021-2026

ATTENDU QUE la **CORPORATION DES ROSEAUX SUR LE LAC (la Corporation)** doit défrayer des coûts importants pour le maintien des équipements et infrastructures sur le lot 1 908 514 (13, rue des Roseaux) nécessaires à l'exercice de ses activités;

ATTENDU QUE la Corporation et la Ville de Blainville désirent préciser leurs droits et obligations respectifs par la signature d'un protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Blainville, un protocole d'entente entre la Ville et la Corporation, d'une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 juillet 2026, lequel protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'OCTROYER à la Corporation, dans le cadre de ce protocole, une subvention annuelle d'opération de 25 000 \$ et une subvention annuelle de 15 000 \$ pour le maintien des équipements et infrastructures sur le lot 1 908 514 (13, rue des Roseaux).

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier ces dépenses à même le poste budgétaire 02.748.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-411

DEMANDES D'AUTORISATION
ET ENGAGEMENT MUNICIPAL
INSTALLATION D'UN ABRI À SEL TEMPORAIRE
AU 10, RUE ROLLAND-BRIÈRE

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin :

D'AUTORISER la firme **PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL** à présenter pour et au nom de la Ville de Blainville toute demande d'autorisation ou de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (**MELCC**) dans le cadre du projet d'installation d'un abri à sel temporaire au 10, rue Rolland-Brière, en vertu des nouvelles normes d'entreposage en vigueur depuis janvier 2021.

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Blainville à transmettre au **MELCC**, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et d'autoriser la firme **PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL** à émettre cette attestation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-412

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC
DOSSIER 7210-2019-056
DÉPLACEMENT D'UNE PORTION
DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION
400, CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT MIXTE
SORTIE 24 DE L'AUTOROUTE 640

Il est proposé par madame Michèle Murray et appuyé par madame Lise Poulin d'autoriser le directeur du Service du génie ou son représentant à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente *DCL-22720359* entre la Ville de Blainville et **HYDRO-QUÉBEC** pour le déplacement de poteaux et de haubans, dans le cadre du projet de développement mixte de la sortie 24 de l'Autoroute 640, le tout sans frais pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2021-07-413

ACCEPTATION DU PROJET
DOSSIER 7220-2021-001
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
RUES DE BOURGET (phase 1) ET DE BELLEVUE (phase 1)
QUARTIER CHAMBÉRY

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que le conseil municipal :

AUTORISE que le projet de construction des infrastructures municipales des rues **de Bourget (phase 1) et de Bellevue (phase 1)** soit réalisé dans le cadre d'une entente-promoteur;

ACCEPTÉ les plans **BL-21-04-C0 à BL21-24-C8 et BL21-024-E0 à BL-21-024-E5**, produits par la firme **GROUPE CIVITAS INC.** et couvrant tous les travaux à être réalisés dans le cadre de ce projet;

AUTORISE que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** dépose une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour le compte de la Ville et aux frais du promoteur;

CONFIRME que la firme **GROUPE CIVITAS INC.** émettra, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC, et ce, dans le cadre de ce même projet;

AUTORISE le maire, en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le promoteur pour la réalisation de ce projet conforme aux dispositions du **TITRE III du RÈGLEMENT 1462 PORTANT SUR LES ENTENTES AVEC LES PROMOTEURS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2021-07-414

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Claude Collin et appuyé par madame Michèle Murray que la séance soit levée à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Richard Perreault

MAIRE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER